



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

1.1. Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur (Pouvoir Adjudicateur) :

Organisme : **OFFICE CULTUREL DE LA REGION GUYANE (OCRG)**

EN.C.RE. Route de Montabo - BP 6007

97306 Cayenne Cedex -Guyane Française

☎ : 05.94.28.94.00 - 📠 : 05.94.28.94.04

1.2. Pouvoir Adjudicateur : Mme. La Présidente de l'**OCRG**

2. Objet du Marché

2.1. Objet du marché : **Contrats de maintenance de la salle de spectacle « Le Zéphyr »**

2.2. Type de marché : *services*

3. Type de procédure

Marché passé sous forme de procédure d'appel d'offre ouvert conformément aux dispositions des articles 33,57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.

4. Lieux d'exécution

Département de la Guyane, commune de Cayenne.

5. Caractéristiques Principales

Cette opération est divisée en onze (11) lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé :

- Lot 1 : **Contrat de maintenance : Installations électriques (courant fort)**
- Lot 2 : **Contrat de maintenance : Système de Sécurité Incendie (SSI) (courant Faible)**
- Lot 3 : **Contrat de maintenance des systèmes de climatisation et du désenfumage et astreinte désenfumage**
- Lot 4 : **Contrat de service pour l'enlèvement de container poubelle**
- Lot 5 : **Contrat de maintenance des espaces verts**
- Lot 6 : **Contrat de maintenance des Robinets d'Incendie Armé (RIA)**
- Lot 7 : **Contrat de maintenance de l'alarme anti-intrusion**
- Lot 8 : **Contrat de fourniture de matériel : de sonorisation, de jeux de lumière automatique et de mise en configuration du Zéphyr**
- Lot 9 : **Contrat de fourniture d'agent de Sécurité Incendie (SLAPP)**
- Lot 10 : **Contrat de maintenance des extincteurs**
- Lot 11 : **Vérification des installations électriques**

Le marché pourra être attribué à un seul opérateur économique ou à un groupement d'opérateurs économiques solidaires. Les groupements momentanés d'entreprises sont autorisés et devront prendre la forme de groupements solidaires. Il est à noter que le candidat membre d'un ou de plusieurs groupements remettant une offre, n'est pas autorisé à remettre une offre à titre individuel.

Les candidatures et les offres devront être rédigées en *langue française*.

L'unité monétaire est : *l'€uro*

6. Durée du marché ou délai d'exécution

La durée prévisionnelle du marché est de douze (12) mois. Le marché pourra être reconduit deux (2) fois.

Les délais commencent à courir à partir de la notification du marché et de la délivrance de l'ordre de service par le maître d'ouvrage.

La reconduction sera notifiée par la personne publique, deux (2) mois avant l'expiration du marché initial.

7. Modalités de financement et de paiement

Opération financée sur les fonds propres de l'OCRG.

Le paiement s'effectue dans un délai maximum de quarante cinq jours, conformément à l'article 98 du Code des marchés publics et au décret n°2008.1355 du 19 décembre 2008, comptés à partir de la date de réception de la facture.

8. Conditions de participation et critères de sélection des candidatures

Les candidatures seront examinées dans le respect des règles fixées en application des dispositions de l'article 43 à 45, aux exigences circonscrites aux articles 46 et 48 du Code des marchés publics et, conformément à l'arrêté du 28 août 2006 fixant la liste des documents pouvant être demandés aux candidats

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner ;
- Déclaration concernant le respect des obligations d'emplois mentionnés à l'article L323-1 du code du travail ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global concernant les prestations similaires à l'objet du marché, réalisées au cours des trois(3) derniers exercices disponibles ;
- Fiches de constat de visite ;
- Les pièces prévues aux articles R.3244 ou R324-7 du Code du travail, ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin d'exécution du marché ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ou DC7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Présentation d'une liste des prestations en cours d'exécution ou exécutés au cours des trois (3) dernières années, pour des travaux similaires. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux, la date et le destinataire public ou privé, et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Certificats établis par des organismes chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des services à des spécifications ou des normes ;
- Tout support de référence, à la convenance des candidats, permettant d'apprécier et d'analyser les prestations d'aménagement réalisées.
- Une description du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution des prestations;

- Certificats de qualifications professionnelles. Le pouvoir adjudicateur dans ce cas précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;
- DC 4 (lettre de candidature) ;
- DC 5 (déclaration du candidat) ;
- En application du 3° de l'article R.3244 du Code du Travail, une déclaration sur l'honneur du candidat certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.3249, L.32410, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail.

9. Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés, énoncés ci-après :

- Qualité de la prestation : **55%**
- Prix : **45%**

10. Conditions de retrait des dossiers de consultation

Les dossiers de consultation seront retirés gratuitement sur présentation d'une demande écrite préalable (courrier, télécopie, courrier électronique) précisant les coordonnées du candidat et l'objet du marché. Cette demande devra être adressée au Service marchés publics dont les coordonnées figurent au **point 11**.

Le dossier de consultation des entreprises sera également disponible sur le site de la Région Guyane à l'adresse suivante : www.cr-guyane.fr, rubrique : marchés publics.

11. Conditions de réception des offres et de validité des offres

Les offres doivent être transmises sous pli cacheté portant l'intitulé du marché ainsi que la mention « Ne pas ouvrir » au plus tard le : 22 juillet 2009 avant 12 heures, par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir la confidentialité ou remis au Pôle marchés publics contre récépissé à l'adresse suivante :

*Service marchés publics
OFFICE CULTUREL DE LA REGION GUYANE (OCRG)
EN.C.RE. Route de Montabo - BP 6007
97306 Cayenne Cedex -Guyane Française
☎ : 05.94.28.94.00 – 📠 : 05.94.28.94.04*

- **Validité des offres** : les offres sont valables cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

12. Autres renseignements

Les renseignements d'ordre administratifs et ou techniques peuvent être obtenus:

Service marchés publics

OFFICE CULTUREL DE LA REGION GUYANE (OCRG)

EN.C.RE. Route de Montabo - BP 6007

97306 Cayenne Cedex - Guyane Française

☎ : 05.94.28.94.00 - 📠 : 05.94.28.94.04

13. Procédure de recours

Les candidats dont la candidature et ou l'offre n'ont pas été retenues, ont un délai de deux (2) mois à compter de la notification de ce rejet pour introduire un recours auprès du Greffe du Tribunal Administratif de Cayenne.

Conformément aux dispositions de l'article L551-1 du Code de justice administrative, le référé précontractuel est possible jusqu'à la signature du marché.

L'instance compétente pour les procédures de recours est le :

Tribunal Administratif de Cayenne

7, rue Victor Schoelcher

97350 Cayenne cedex

☎ 05.94.25.49.40 - 📠 : 05.94.25.49.71

14. Date d'envoi du présent avis à la publication : 09 juin 2009